



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

JUIN 2022

NUMERO SPECIAL N° 71

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	2
<i>Commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 18 mai 2022 – Avis : Favorable</i>	2
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	2
<i>Arrêté du 1er juin 2022 modificatif à l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au renouvellement des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</i>	2
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	3
<i>ARRÊTÉ n° CM-S-2022-005 du 17 juin 2022 portant levée de la modification temporaire du classement de salubrité de la zone de production 50-09 (saint-remy-des-landes) pour les coquillages du groupe 3 (bivalves non fouisseurs) et abrogeant l'arrêté préfectoral n° CM-S-2022-004 du 9 MAI 2022</i>	3

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 18 mai 2022 – Avis : Favorable

- Demande de création par transfert d'un Drive E. Leclerc de 822,34 m² comprenant 10 pistes de ravitaillement, représentant une surface de 414,33 m², ainsi que 408,01 m² de surfaces bâties affectées au retrait de marchandises, situé ZAC de la Chevalerie – 917 rue Jules Vallès – 50000 Saint-Lô.

Favorable



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Arrêté du 1er juin 2022 modificatif à l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au renouvellement des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Considérant l'arrêté du 5 septembre 2019 portant composition de la CDAPH ;

Considérant les représentants proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Considérant les représentants proposés par la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale ;

Considérant les représentants du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche consultatif des personnes handicapées désigné lors de la réunion du 7/07/2017 ;

Considérant les représentants proposés par le président du conseil départemental par arrêté N° 2022-57 du 09 février 2022 ;

Art. 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est la suivante :

1 – Quatre représentants du département désignés par le président du conseil départemental :

Titulaire : Mme Emmanuelle BELLEE

1er suppléant : Mme Karine DUVAL

2e suppléant : Mme Odile LEFAIX-VERON

3e suppléant : M. Pierre-François LEJEUNE

Titulaire : Mme Christèle CASTELEIN

1er suppléant : Mme Hedwige COLLETTE

2e suppléant : Mme Dany LEDOUX

3e suppléant : Mme Frédérique BOURY

Titulaire : Mme Maryse LE GOFF

1er suppléant : Mme Sylvie GATE

2e suppléant : M. Franck ESNOUF

3e suppléant : Mme Martine LEMOINE

Titulaire : Mme Christel PRADO, directrice générale adjointe « action sociale » ou un cadre de la direction générale adjointe de « l'action sociale »,

2 – Quatre représentants de l'État :

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant pour le pôle solidarités actives,

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant pour le pôle égalités des chances, entreprises et compétences,

La directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant,

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,

3 – Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, parmi les personnes présentées par ces organismes :

Titulaire : M. Tony ALFEREZ – Caisse Primaire d'Assurance Maladie

1er suppléant : Mme Sylvie NOBILET – Caisse Primaire d'Assurance Maladie

2e suppléant : M. Jean-Philippe PASQUIER – Caisse Primaire d'Assurance Maladie

3e suppléant : Mme Laurence BREGEAULT MEREL – Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Titulaire : Mme Isabelle MARIE – Caisse d'Allocations Familiales

1er suppléant : Mme Élisabeth RUEL – Caisse Mutualité Sociale Agricole

2e suppléant : Mme Anne Marie SAUSSAYE - Caisse d'Allocations Familiales

3e suppléant : M. Jean-Marie LOHOU - Caisse Mutualité Sociale Agricole

4 – Deux représentants des organisations syndicales proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

Titulaire : M. François BOULANGER - Mouvement des Entreprises de France

1er suppléant : Mme Evelyne HUS – U2P

2e suppléant : siège à pourvoir

3e suppléant : siège à pourvoir

Titulaire : M. Pierre PATTE – Confédération Française Démocratique du Travail

1er suppléant : Mme Stéphanie TESSON – Confédération Générale du Travail

2e suppléant : Mme Martine NICOLLE – Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des cadres de la Manche

3e suppléant : siège à pourvoir

5 – Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les personnes présentées par ces associations :

Titulaire : Mme Nicole PAUL – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

1er suppléant : Mme Agnès LANGLOIS – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

2e suppléant : Mme Albane LONGATTE – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

3e suppléant : Mr Sébastien GOHIN – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

6 – Sept membres proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles :

Siège n° 1 : Titulaire : Mme Geneviève LAJOYE – Association des Paralysés de France

1er suppléant : Mme Catherine BONNEMAINS – Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques

2e suppléant : M. Clément GAZZA – Association des Paralysés de France

3e suppléant : M. Joël VIEL – Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques

Siège n° 2 : Titulaire : Mme Vanessa HERY – Association en Cotentin d'accompagnement inclusif et solidaire

1er suppléant : M. Julien LEMEUX – Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés

2e suppléant : M. Louis-Denis MENANT-LECLERCQ – Association en Cotentin d'accompagnement inclusif et solidaire

3e suppléant : M. Cédric LEGIGAN – Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés

Siège n° 3 : Titulaire : M. Eric ESCRIGNAC – Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte dans la Manche

1er suppléant : M. Joël PRUD'HOMME – Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

2e suppléant : Mme Isabelle WILLEMS – Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

3e suppléant : Mme Isabelle KERBART – Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte dans la Manche

Siège n° 4 : Titulaire : Mme Véronique LABBEY – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés

1er suppléant : Mme Nicole LECARDONNEL – Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche

2e suppléant : M. Patrick ESSELIN – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés

3e suppléant : siège vacant

Siège n° 5 : Titulaire : Mme Agnès FOSSEY - Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques

1er suppléant : Mme Geneviève LEBLACHEY – Union Départementale des Associations Familiales

2e suppléant : Mme Isabelle VAN LANDEGHEM - Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques

3e suppléant : M. Bruno LESEIGNEUR – Handicap Intégration en Cotentin

Siège n° 6 : Titulaire : M. Christian EECKMAN – Association de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés

1er suppléant : Mme Elise MOURE - Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail

2e suppléant : M. Jean ANDRO – Association de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés

3e suppléant : Mme Sylvie LEGEAS, Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants dys

Siège n° 7 : Titulaire : M. Gaston MACE – RETINA France

1er suppléant : Mme Anne-Marie DESMOTTES – Association des Devenus Sourds et Malentendants

2e suppléant : M. Jacques VILLAIN - Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche

3e suppléant : Mme Marie-Pierre BLOQUEL - AFMTHELETHON

7 – Un membre de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie désigné par ce conseil (CDCA du 7 juillet 2017) : Titulaire : siège vacant

1er suppléant : Mme Véronique LAGNIEL – Association des Parents et Amis d'Enfants et Adultes inadaptés de l'Avranchin,

2e suppléant : M. Philippe CLEMENT – Union Départementale Force Ouvrière Manche

3e suppléant : M. Raymond BEAUFILS – Association des Accidentés de la Vie

8 – Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées avec voix consultative, dont un sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et un sur proposition du président du conseil départemental :

Siège DDETS : Titulaire : Mme Sylvie BLOCKLET – Établissement de Travail Protégé ST JAMES

1er suppléant : M. Frédéric FOUGERAY – Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE

2e suppléant : Mme Isabelle LEBRUN - Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE

3e suppléant : Mme Elise ROUSSEL - Association départementale des CMPP et CAMSP de la Manche

Siège Conseil Départemental :

Titulaire : M. Jean-Paul CAMEBOURG- Établissement de Travail Protégé AVRANCHES

1er suppléant : Mme Amélie TALVAST – Association du Médico-Social de La Hague

2e suppléant : Mme Chantal PONTAIS – Centre Hospitalier et Centre d'Accueil et de Soins de St-James

3e suppléant : Mme Josiane RESTOUX – Aide à Domicile en Milieu Rural

Art. 2 : Le préfet de la Manche et le président du conseil départemental nomment, par arrêté conjoint, les nouveaux membres titulaires, pour la durée restant à courir, soit jusqu'au 4 septembre 2023.

Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le président du conseil départemental de la Manche ou de Monsieur le Préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès du ministre chargée des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT et le président du conseil départemental : Jean MORIN

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

ARRÊTÉ n° CM-S-2022-005 du 17 juin 2022 portant levée de la modification temporaire du classement de salubrité de la zone de production 50-09 (saint-remy-des-landes) pour les coquillages du groupe 3 (bivalves non fousseurs) et abrogeant l'arrêté préfectoral n° CM-S-2022-004 du 9 MAI 2022

Considérant les résultats des tests effectués sur des huîtres (bivalves non fousseurs - groupe 3) prélevés le 30 mai et 13 juin 2022 dans la zone de Saint-Rémy-des-Landes (zone 50-09), émis par le laboratoire d'analyses de la Manche (LABEO 50) le 1er et le 15 juin 2022 ;

Considérant la non persistance de la contamination bactérienne ;

Art. 1 : L'arrêté préfectoral n° CM-S-2022-004 du 9 mai 2022 est abrogé. En conséquence, la zone de production de Saint-Rémy-des-Landes (zone 50-09) est reclassée en catégorie A pour les coquillages du groupe 3 (bivalves non fousseurs).

Art. 2 : Le porter à connaissance de cet acte sera réalisé auprès du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM), du comité régional de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord (CRC), du maire des communes de Barneville-Carteret, Saint-Jean-de-la-Rivière, Saint-Georges-de-la-Rivière, Portbail, Saint-Lô-d'Ourville, Denneville, Saint-Rémy-des-Landes, Surville, La Haye et auprès du public par affichage par le maire de la commune sur les sites concernés. L'information des professionnels est assurée par le CRC et par le CRPMEM.

Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT